MORI DOJO AÏKI

Installée à la Bouëxière depuis la saison sportive 2024-2025, **MORI DOJO AÏKI** est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée le 19 juin 2024. En japonais, «Mori» signifie la forêt ; MORI DOJO peut donc être traduit par «le Dojo de la Forêt». Son Bureau est composé de Bruno ROSAIS, Président, et Claudine ROSAIS, Secrétaire.

Affiliée à la FFAAA* (organisme agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports), l'activité de MORI DOJO AÏKI est l'enseignement et la pratique du **Wanomichi Aïki, émergence de l'Aïkido traditionnel d'Iwama** (Japon). L'Aïkido est un art martial japonais créé en 1942 par le Maître Morihei UESHIBA «O Sensei», résultant d'un subtil mélange de techniques diverses issues de différents arts guerriers japonais.

Cette discipline comporte deux aspects principaux :

- **Le Taijutsu** : les techniques à mains nues,
- **Le Bukiwaza** : l'étude du maniement d'armes en bois.

Le terme **Aïkido** est composé de trois mots :
aï : l'union, **ki** : l'énergie et **do** : la voie.

Le terme **Wanomichi** est également composé de trois mots :
wa : l'harmonie, **no** : de, et **michi** : la voie, le chemin.

Le Wanomichi Aïki, créé en 2018 par Daniel TOUTAIN, 8ème Dan UFA*, est une méthode permettant de faciliter la compréhension des fondements constituant les techniques de l'Aïkido traditionnel d'Iwama enseignées par son Maître Morihiro SAITO, 9ème Dan, qui fut l'un des plus proches disciples du fondateur de l'Aïkido.

Au MORI DOJO AÏKI de la Bouëxière, l'enseignement est dispensé par **Bruno ROSAIS,** pratiquant depuis 1987, titulaire du Brevet Fédéral d'Animateur d'Aïkido, 2ème Dan UFA :

- Le lundi :
  de 18h15 à 19h30 : Cours Enfants/Pré-ados
  de 19h30 à 21h00 : Cours Adultes

- Le vendredi :
  de 17h15 à 18h30 : Cours Enfants/Pré-ados
  de 18h30 à 20h00 : Cours Adultes

Partenaire du Pass Sport, dispositif porté par l'État et déployé par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, et destiné aux jeunes de 6 à 30 ans, MORI DOJO AÏKI contribue à accueillir encore plus de pratiquant(e)s au sein de son Dojo en leur offrant la possibilité de bénéficier d'une aide à la pratique sportive, intégralement remboursée par l'État, grâce à une déduction de 50 € à l'inscription.



Membre du réseau de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, conventionné Chèque-Vacances Classic et Coupon Sport, MORI DOJO AÏKI accepte également ces titres de paiement utilisables toute l'année par toute la famille, pour le règlement des activités liées à la pratique de sa discipline.

Venez nous rejoindre, MORI DOJO AÏKI sera heureux de vous accueillir sur son tatami !

MORI DOJO AÏKI

Complexe Sportif Pierre de Coubertin
Rue du Stade - 35340 LA BOUËXIÈRE

Contact :
Tél. 06 73 89 18 62
moridojoaiki@gmail.com
https://moridojoaiki.wixsite.com/wanomichi

** L'UFA (Union des Fédérations d'Aïkido) est une structure d'État regroupant les deux grandes fédérations d'Aïkido françaises : la FFAB (Fédération Française d'Aïkido et de Budo) et la FFAAA (Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo, Kinomichi et disciplines associées). L'UFA est le seul groupement permettant la délivrance des grades d'État reconnus par l'État français et des diplômes donnant accès au statut d'enseignant.*